

Fiche conseil

Ravalement de façade et enduit à la chaux



Tout projet doit être conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) si votre commune est concernée. Cette fiche conseil a pour but d'aider les communes et les particuliers à produire des projets de qualité, qui correspondent aux prescriptions énoncées par l'architecte des bâtiments de France dans les secteurs protégés. Ces recommandations qui concernent les extérieurs sont générales et sont à adapter au caractère du lieu, afin que le projet s'intègre harmonieusement dans son contexte.

Site de Fontainebleau

Pavillon Sully – Place de Boisdyver
77300 Fontainebleau
Tél. : 01 60 74 50 20
Mail : udap77@culture.gouv.fr

Site de Champs-sur-Marne

29, rue de Paris
77420 Champs-sur-Marne
Tél. : 01 60 05 17 14
Mail : udap77@culture.gouv.fr

Septembre 2023

Image : © UDAP 77

GÉNÉRALITÉS

L'aspect des façades anciennes telles que nous les apprécions aujourd'hui est le résultat de plusieurs critères : le milieu géographique, l'évolution historique, les ressources locales de matériaux... Les façades contribuent à donner la première impression d'un bâtiment, aussi nécessitent elles une grande attention et beaucoup de soin.

Entretenir les façades peut préserver des risques de chutes d'enduits ou d'éléments de moulures, sculptures ou modénatures. Le ravalement doit être durable et réversible.

Avant toute intervention, un **diagnostic** attentif de l'enduit en place et de son support est nécessaire. Il est conseillé de respecter les matériaux et le savoir-faire utilisés à l'origine.

NETTOYAGE DE L'ENDUIT

Lorsqu'ils sont suffisamment résistants pour pouvoir être conservés, les enduits, tout comme les pierres de taille ou les briques, sont simplement **nettoyés** à l'aide de procédés à basse pression (hydrogommage ou aérogommage) qui évitent la pénétration d'humidité dans l'épaisseur des murs. Ils sont ensuite rejointoyés à l'aide de mortier à base de chaux naturelle et sable local. Si l'ancien enduit est encore bien adhérent et non poreux, l'application d'un badigeon ou lait de chaux peut suffire.

LE SUPPORT DÉFINIT LE TYPE D'ENDUIT

À défaut, si une réfection s'avère nécessaire, le **support** (moellons, parpaing, etc.) **définira le choix de l'enduit**. Noter que lors d'une restauration de façade, le ravalement partiel est à éviter.

Dans un **bâtiment d'habitation**, si le mur n'est pas constitué de pierres de taille, il est **traditionnellement traité en enduit**. Les constructions secondaires de type granges, étables, murs de clôture, **conservent en revanche les moellons de pierre apparents (jointoyés à pierres vues)**. Cette différenciation est à respecter lors de vos travaux.

Mur enduit et mur
jointoyé à pierre
vue
©UDAP 77

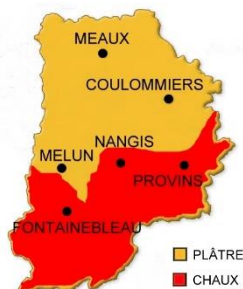


En effet, les maçonneries anciennes sont construites de sorte à favoriser les échanges hygrométriques entre intérieur et extérieur. Ces échanges sont nécessaires à leur bonne conservation, et au maintien de la salubrité des logements. **La mise en œuvre de procédés inadaptés ou l'emploi d'adjuvants étanches sont de nature à perturber ces échanges et entraînent à terme la dégradation de ces maçonneries**. À ce titre, les enduits de type « RPE » et « RSE » ne doivent pas être mis en œuvre sur les maçonneries anciennes.

DEUX TYPES D'ENDUIT PRINCIPAUX

- **Le Nord de la Seine-et-Marne**, où les enduits sont constitués de **plâtre gros**, de chaux aérienne (CL) et de sable (voir fiche conseil sur les enduits au plâtre).

- **Le Sud du département** où les enduits à la chaux et au sable sont majoritairement utilisés, composés d'un liant, d'eau, de sable de rivière et de sable argileux de carrière : le « sable à lapin », qui donne aux enduits une coloration dans la masse.



Carte de la répartition des enduits en Seine-et-Marne ©UDAP 77

Un enduit au ciment hydrofuge nuit à la bonne tenue des ouvrages maçonnés dans le temps et n'est donc pas adapté.

Il en est de même pour les enduits monocouche et pelliculaires prêts à l'emploi, qui empêchent les échanges hygrométriques et devraient être évités en espaces protégés. Ils peuvent cependant être utilisés pour des constructions nouvelles dans des secteurs sans enjeu patrimonial (lotissements, zones d'activités).

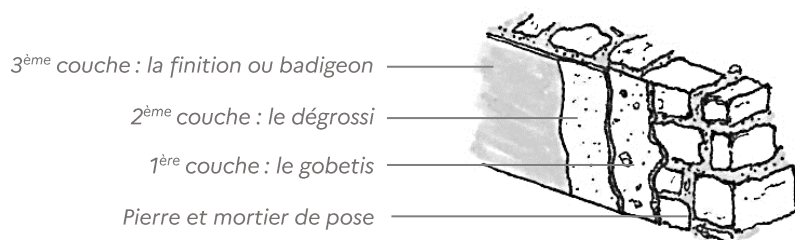
L'ENDUIT À LA CHAUX

L'enduit à la chaux est constitué de **chaux naturelle et de sable** qui lui donne sa couleur et sa texture finale.

Mise en œuvre :

Les enduits à la chaux sont normalement réalisés en trois couches :

- 1^{ère} couche : Le gobetis ou couche d'accrochage, assure la liaison entre le support et le dégrossis
- 2^{ème} couche : Le dégrossis ou corps de l'enduit. C'est la couche la plus épaisse, elle imperméabilise le mur et rectifie les inégalités de surface.
- 3^{ème} couche : La finition. Fine et poreuse, elle donne grâce au pigment, l'aspect final à l'enduit.



Coupe sur un mur de pierre avec son enduit à la chaux ©UDAP 77

Finitions :

Pour enrichir l'enduit qui est souvent d'aspect uniforme, on utilise **des textures différenciées : grattage et talochage pour les parties pleines, lissage pour les décors et modénatures.**

La pose de baguettes ou de cornières d'angle est proscrite.

Décors et modénatures :

Quelques modénatures (soubassement, encadrement de fenêtres, bandeaux d'étage, corniche et chaînes d'angle) peuvent être réalisées en pierre ou en mortier moulé, présentant une finition différente des parties pleines. Ces décors doivent être préservés, réparés ou restitués au plus près de l'identique.

Teinte :

Il est recommandé de **détecter toute trace de coloration antérieure**, afin de réintroduire les couleurs d'origine. Le coloris de l'enduit est souvent donné par la couleur du sable, sinon des pigments naturels de type ocres ou autres pigments minéraux peuvent être ajoutés.

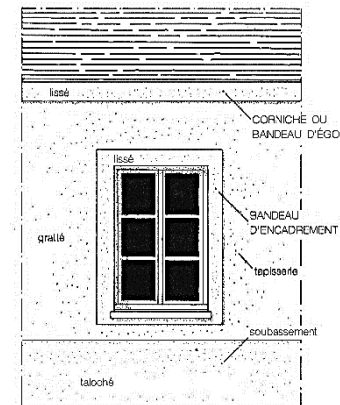
Il convient de se reporter à la **palette de couleurs locales**, ou de se référer à la **documentation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ou du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français** si votre commune en fait partie. La teinte doit être précisée dans la déclaration préalable et est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

BADIGEONS DE CHAUX

L'enduit peut rester au naturel ou être recouvert d'un badigeon (1 vol. chaux pour 2 vol. d'eau (+ pigments)).

Les badigeons ou à défaut **les peintures minérales** peuvent être une solution efficace pour un rafraîchissement de façade comportant **un enduit traditionnel simplement nettoyé**. Il est conseillé sur le bâti ancien et **permet une coloration** au choix sur un enduit à la chaux. Des essais sont préférables avant l'application de tout badigeon.

Sur tout autre support qu'un enduit à la chaux, une peinture minérale, à fort pourcentage en silicates (taux > 80%) est recommandée. Les siloxanes sont envisageables sur des supports déjà peints sous réserve d'un aspect mat proche des anciens badigeons. Les peintures épaisses plastiques, acryliques ou vinyliques sont à éviter.



Détail modénature

©La maison rurale en IDF, Pierre Thiébaud

NCS S0510-Y20R

NCS S1015-Y20R

NCS S1005-Y20R

Exemples de teinte NCS : d'autres teintes peuvent être prescrites par l'architecte des bâtiments de France